

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2009

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 136

présenté par
Mme Robin-Rodrigo, M. Forgues et M. Habib

ARTICLE 11

I. – Compléter l'alinéa 11 par les mots :

« et complétée par un barreau ferroviaire Mont-de-Marsan, Pau, Lourdes, Tarbes, reliant le Béarn et la Bigorre à Paris en moins de trois heures ».

II. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 18, supprimer les mots :

« et un barreau améliorant la desserte du Béarn et de la Bigorre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Etat s'est engagé financièrement (au-delà de 50%) de la liaison ferroviaire à grande vitesse du Béarn et de la Bigorre alors même qu'il s'agit d'un dossier stratégique pour ces régions. Il convient de réinscrire cette desserte et le barreau Das-Pau-Lourdes-Tarbes dans ses priorités et dans le cadre de la réalisation de la ligne Bordeaux-Hendaye.

C'est d'autant plus nécessaire qu'en l'état actuel des collectivités, comme la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées et le Grand Tarbes, sont appelés à participer au financement de la LGV Bordeaux—Hendaye sans avoir l'assurance d'être desservies.

Conformément aux souhaits des élus de l'agglomération paloise, de la communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz et du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques de toutes tendances, du Conseil Général des Hautes-Pyrénées et du Grand Tarbes, la LGV doit permettre de :

- relier le Béarn et la Bigorre à Paris en moins de 3 heures ;

-
- accéder à Bordeaux ou à Toulouse depuis Pau ou Tarbes en 50 minutes au moins ;
 - rejoindre Mont de Marsan, Bayonne ou Tarbes depuis Pau en 35 minutes.

L'apport de la grande vitesse ferroviaire au développement des territoires trouve son plein effet en deçà de 3 heures comme en témoignent les études d'évaluation des effets de ligne en service. L'actuel projet ferroviaire Bordeaux-Hendaye est à ce titre insuffisant puisqu'il offre au mieux un temps d'accessibilité à Paris de 3h25 à 4h00 pour le Béarn et la Bigorre.

C'est donc un bassin de vie de 400 000 habitants, mais aussi une destination touristique accueillant 4 à 5 millions de visiteurs par an et 6 à 7 millions de pèlerins pour Lourdes, qui resterait le seul au-delà des 3 heures fatidiques, au cœur du triangle Bordeaux-Toulouse-Côte Basque.

Aujourd'hui, le cœur de l'Aquitaine et notamment le Béarn, le cœur de Midi-Pyrénées et notamment des Hautes-Pyrénées sont menacés par l'isolement et l'enclavement. Il convient donc, à la fois pour des logiques de désenclavement et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'ajouter à la liste des priorités territoriales du maillage LGV la desserte du Béarn et de la Bigorre dans le cadre de la ligne Bordeaux-Hendaye.

Tel est l'objet de cet amendement.